

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 09 MARS 2026

Le lundi neuf mars deux mille vingt-six, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie de Bayon-sur-Gironde, sous la présidence de Monsieur Hervé GAYRARD, Maire.

L'ordre du jour :

1. Délibération portant approbation du Compte Financier Unique 2026,
2. Délibération portant affectation du Résultat 2025,
3. Délibération relative au vote des subventions aux associations 2026,
4. Délibération relative au vote du Budget Primitif 2026 : Section Fonctionnement et Investissement,
5. Délibération pour la mise en place de la fongibilité des crédits dans le cadre de l'application de la nomenclature comptable M57 – Budget Primitif 2026,
6. Délibération pour adhérer à un groupement de commande pour la vérification des équipements sportifs (Communauté de Communes de Blaye)
7. Questions et informations diverses.
 - a) Reconnaissance d'état de catastrophe naturelle pour la commune (inondation et coulée de boue).

Membres en exercices : 14

Membres présents : 11

Quorum : 8

Etaient présents : Mesdames BEGOT Laure, BLOUIN Josette, HERNANDEZ Mylène, DUPUY Marie Fabienne, LUSSEAU Joëlle, Messieurs GAYRARD Hervé, HERNANDEZ Vincent, LE GUEN Jean François, ROZIER Jean-Jacques, VIROULAUD Ludovic, GUERRERO Olivier (*départ à 19h20*).

Était excusé : Monsieur GROSJEAN Paul (donne pouvoir à Vincent HERNANDEZ).

Absents : Monsieur SAUTRON Alexandre et Madame BERLAND Sylvie.

Secrétaire de séance : Madame Laure BEGOT

Séance ouverte à 18h30

Le Conseil Municipal a approuvé le procès-verbal de la dernière séance à l'unanimité.

1. Délibération portant approbation du Compte Financier Unique 2026.

Monsieur le Maire explique que le Compte Financier Unique (CFU) se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents. Le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote » ;

Considérant que, dans ce cadre, M. Hervé GAYRARD, le maire a quitté la séance et le conseil municipal a siégé sous la présidence de Mme Josette BLOUIN ;

Considérant le CFU présenté et résumé comme suit par le président de séance :

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE				
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	879 649.43€	574 933.00€	1 454 582.43€
	Recettes réalisées	158 429.90€	732 524.73€	890 954.63€
	Restes à réaliser	0.00€	0.00€	0.00€
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	919 426.71€	1 477 295.14€	2 396 721.85€
	Dépenses réalisées	139 020.03€	618 759.74€	757 779.77€
	Restes à réaliser	34 917.12€	0.00€	34 917.12€
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	19 409.87€	113 764.99€	133 174.86€
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	39 777.28€	902 362.14€	942 139.42€
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	59 187.15€	1 016 127.13€	1 075 314,28€
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	- 34 917.12€	0.00€	- 34 917.12€
Résultat cumulé	Excédent/déficit	24 270.03€	1 016 127.13€	1 040 397.16€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants (sauf M. le Maire) :

- **APPROUVE** le CFU 2025 de la Commune de BAYON SUR GIRONDE, dressé conjointement par le Maire et Comptable public,

- **DONNE** pouvoir à M. le maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

2. Délibération portant affectation du Résultat 2025.

Monsieur le Maire propose d'affecter le résultat de l'exercice 2025 comme décrit ci-dessous :

Résultat à affecter :	1 016 127.13€
Recette Budgétaire au compte R 1068 :	0.00€
Fonctionnement R002 :	1 016 127.13€

L'affectation du Résultat 2025, comme présentée ci-dessus, est approuvée à l'unanimité par le Conseil Municipal (12 Pour).

3. Délibération relative au vote des subventions aux associations 2026.

Monsieur le Maire propose les différentes demandes de subventions reçues.

Les élus débattent sur la demande de subvention déposée par « Chez Galinette », dont le projet consiste en la plantation d'arbres (environ 40) et de haies, à proximité de sa serre. Ce projet sera réalisé avec la participation des écoles de Bayon sur Gironde et St Seurin de Bourg (projet pédagogique, atelier potager...).

Les élus souhaitent faire un point sur les responsabilités entre la commune et l'association.

Monsieur le Maire précise que le terrain situé devant la résidence Rousset est composé de deux parties, une partie actuellement occupée par « Chez Galinette » avec sa serre... et la seconde partie sera utilisée pour faire un verger communal avec la participation de la commune.

Monsieur le Maire rappelle que les plantations de « Chez Galinette » sont arrosées à ses frais (installation d'un compteur vert en son nom).

Après délibération, le Conseil Municipal accorde une subvention aux Associations suivantes :

Nom Association	Montant Subvention 2026	Nombre de membres présents :	Nombre de suffrages exprimés	Vote		
				Pour :	Contre	Abst.
1.2.3. Soleil	400€	11	11 (1)	11	0	0
AFCL	900€	11	10 (2)	10	0	0
BIBE Bayonnais	500€	11	12	12	0	0
Football Club Bayon (FCBL)	500€	11	12	12	0	0
Jeunes Sapeurs Pompiers de Bourg	300€	11	12	12	0	0
Amicale Sapeurs Pompiers BOURG	200€	11	12	12	0	0
AMBG Flam	500€	11	12	12	0	0
Les Tréteaux de l'Enfance	800€	11	12	12	0	0
Vivre les Livres	200€	11	12	12	0	0
Roque de Thau	350€	11	12	12	0	0
Chez Galinette	800€	11	12	12	0	0
L'escadron des tamalous	200€	11	11 (3)	11	0	0
Les riverains de la corniche	200€	11	12	12	0	0
USG Gauriac	100€	11	12	12	0	0
Préface	200€	11	12	12	0	0
Alliance du Moron	500€	11	12	12	0	0

(1) Mylène HERNANDEZ ne prend pas part au vote car elle est membre du bureau de l'association

(2) Josette BLOUIN et Vincent HERNANDEZ ne prennent pas part au vote car ils sont membres du bureau de l'association

(3) Josette BLOUIN ne prend pas part au vote car elle est membre du bureau de l'association

Départ de M. Olivier GUERRERO à 19h20.

4. Délibération relative au vote du Budget Primitif 2026 : Section Investissement et Fonctionnement,

Monsieur le Maire donne lecture des chiffres de la section de fonctionnement ci-dessous.

Monsieur le Maire donne lecture des chiffres de la section d'investissement.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	254 800,00	0,00	296 400,00	296 400,00	296 400,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	363 100,00	0,00	329 500,00	329 500,00	329 500,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	113 868,15	0,00	122 165,99	122 165,99	122 165,99
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		731 768,15	0,00	748 065,99	748 065,99	748 065,99
66	Charges financières	757,71	0,00	505,14	505,14	505,14
67	Charges spécifiques (3)	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	200,00		500,00	500,00	500,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		733 725,86	0,00	749 071,13	749 071,13	749 071,13
023	Virement à la section d'investissement (4)	743 569,28		729 239,56	729 239,56	729 239,56
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		743 569,28		729 239,56	729 239,56	729 239,56
TOTAL		1 477 295,14	0,00	1 478 310,69	1 478 310,69	1 478 310,69
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE						0,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES						1 478 310,69

RECETTES DE FONCTIONNEMENT						
Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	32 500,00	0,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	22 500,00	0,00	23 500,00	23 500,00	23 500,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	200 500,00	0,00	107 000,00	107 000,00	107 000,00
731	Fiscalité locale	200 000,00	0,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00
74	Dotations et participations (3)	118 810,00	0,00	99 500,00	99 500,00	99 500,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	500,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
Total des recettes de gestion courante		574 810,00	0,00	462 000,00	462 000,00	462 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	123,00		183,56	183,56	183,56
Total des recettes réelles de fonctionnement		574 933,00	0,00	462 183,56	462 183,56	462 183,56
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		574 933,00	0,00	462 183,56	462 183,56	462 183,56
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE						1 016 127,13
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES						1 478 310,69

Section d'investissement

<i>Dépenses</i>		CR 2026	BP 2026	Montant BP
PREVENTION INONDATIONS Op 13	Zone humide	- €	20 000,00 €	20 000,00 €
FALAISE "Route de la Reuille" Op 14	Etude et travaux	- €	75 000,00 €	75 000,00 €
LAVOIRS, FONTAINES Op 15	Travaux	- €	20 000,00 €	20 000,00 €
VOIRIE Op 16	Frais d'étude travaux sécurisation	- €	10 000,00 €	10 000,00 €
	Travaux de sécurisation, travaux de voirie	7 800,00 €	172 200,00 €	180 000,00 €
	Panneau Affichage Electronique	- €	15 000,00 €	15 000,00 €
	Total	7 800,00 €	197 200,00 €	205 000,00 €
ECOLE Op 17	Matériel informatique	- €	5 000,00 €	5 000,00 €
	Travaux sur le bâtiment	- €	20 000,00 €	20 000,00 €
	Rénovation de la cour	- €	20 000,00 €	20 000,00 €
	Matériel bureau et immo	- €	5 000,00 €	5 000,00 €
Total	- €	50 000,00 €	50 000,00 €	
TERRAIN COUDART A 1055 Op 19	Etude	- €	15 000,00 €	15 000,00 €
	Travaux	- €	30 000,00 €	30 000,00 €
	Total	- €	45 000,00 €	45 000,00 €
TERRAINS DEVANT RES. ROUSSET Op. 21	Plantation d'arbre – verger communal	- €	10 000,00€	10 000,00€
MAIRIE Op 29	Matériel informatique	- €	10 000,00 €	10 000,00 €
	Réfection des pierres	- €	30 000,00 €	30 000,00 €
	Total	- €	40 000,00 €	40 000,00 €
SQUARE Op 30	Jeux SQUARE & parcours de santé	27 117,12€	12 882,88 €	40 000,00 €
EGLISE Op 31	Eclairage	- €	20 000,00 €	20 000,00 €
	Rénovation des pierres	- €	70 000,00 €	70 000,00 €
	Total	- €	90 000,00 €	90 000,00 €
E.PUBLIC Op 32	Ajout d' EP + installation compteur	- €	15 000,00 €	15 000,00 €
CIMETIERE Op 33	Réfection Chapelle	- €	15 000,00 €	15 000,00 €
BORNE INC Op 46	Borne incendie et bâches	- €	50 000,00 €	50 000,00 €
ACQ FONC Op 47	Achat Foncier	- €	55 000,00 €	55 000,00 €
S. POLYV Op 48	Solde travaux + faux-plafond	- €	20 000,00 €	20 000,00 €
Sans Opération	Pompe à eau thermique	- €	5 000,00 €	5 000,00 €
	Groupe électrogène	- €	5 000,00 €	5 000,00 €
	Véhicule Service Technique	- €	27 000,00 €	27 000,00 €
	Brise vue Bâche incendie	- €	5 000,00 €	5 000,00 €
	Total	- €	42 000,00 €	42 000,00 €
Remb Capital Emprunt			6 426,71 €	6 426,71 €
Solde des dépenses de la section Investissement :		34 917,12 €	763 509,59 €	798 426,71 €
<i>Recettes</i>		CR 2026	BP 2026	Montant BP
Dotation Fonds Div. Chap - 10	FCTVA	- €	10 000,00 €	10 000,00 €
	Excédents de fonctionnement	- €	- €	- €
	total	- €	10 000,00 €	10 000,00 €
Subvention Chap - 13	Etat/Département/DETR	- €	- €	- €
Emprunt et dette chap - 16	Emprunt	- €	- €	- €
Recettes Total de la section Investissement :		- €	10 000,00 €	10 000,00 €
R001 (Résultat antérieur Positif)				59 187,15 €
Virement de la section de fonctionnement				729 239,56 €
Solde de la section investissement :				798 426,71 €

Le Budget Primitif 2026 proposé par Monsieur le Maire s'équilibre en dépenses et en recettes pour :
 Section de Fonctionnement : 1 478 310.69€ Section d'Investissement : 798 426.71€
Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le budget primitif présenté ci-dessus (11 Pour).

5. Délibération pour la mise en place de la fongibilité des crédits dans le cadre de l'application de la nomenclature comptable M57 – Budget Primitif 2026,

Monsieur le Maire rappelle aux élus que consécutivement au passage à la nomenclature comptable M57, la commune doit définir une fongibilité des crédits pour les sections de fonctionnement et d'investissement, sur le Budget Primitif 2026.

Ladite instruction M57 donne la possibilité à l'exécutif, sur autorisation de l'assemblée délibérante, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Cette fongibilité dite asymétrique permet notamment d'ajuster, dès que le besoin apparaît, de réaliser sans attendre des opérations purement techniques. Ces dispositions contribuent à améliorer l'efficacité de l'exécution budgétaire et la réactivité opérationnelle.

L'assemblée délibérante est informée, alors, des virements de crédits opérés lors de la séance suivante, conformément à l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement),
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

6. Délibération pour adhérer à un groupement de commande pour la vérification des équipements sportifs (Communauté de Communes de Blaye).

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que la Communauté de Communes de Blaye (CCB) et les communes du territoire souhaitent mutualiser leurs moyens en matière d'achats en mettant en place des groupements de commandes pour améliorer la qualité du service rendu ;

Considérant que la Commune doit faire contrôler :

- le terrain de tennis,
- le terrain de football,
- les structures du square,
- le jeu de l'école

Considérant que le groupement de commande envisagé a pour objet de permettre la désignation commune d'un titulaire qui sera chargé de l'exécution du marché de contrôle réglementaire des équipements sportifs et des aires de jeux de la CCB et des collectivités ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le principe d'un groupement de commande avec la CCB et les communes intéressées pour la mise en place d'un tel groupement,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention constitutive de groupement de commande et d'accepter que la CCB soit le coordonnateur de ce groupement.

7. Questions et informations diverses

a) Reconnaissance d'état de catastrophe naturelle pour la commune (inondation et coulée de boue).

Monsieur le Maire informe les élus que la commune a été reconnue en l'état de catastrophe naturelle pour inondation et coulée de boue.

Planning des élections municipales

Monsieur le Maire rappelle le planning des permanences pour le bureau de vote et précise qu'il n'y aura qu'un seul tour, car une seule liste a été déposée.

Le Maire souligne que la préfecture de la Gironde a fait parvenir une circulaire stipulant que les assesseurs, positionnés près de la table de décharge, doivent informer les électeurs que les bulletins munis de mentions manuscrites seront déclarés nuls.

Tour de table :

- **Laure BEGOT** précise qu'il faudra inclure dans le budget « entretien des lavoirs et fontaines » l'entretien des croix.

- **Joëlle LUSSEAU** a remarqué de nombreux trous sur nos routes.

- **Jean-François LE GUEN** répond à Mme LUSSEAU que nous avons rencontré des difficultés pour acheter de l'enrobé à froid. La réfection des voiries est prévue.

M. Ludovic VIROULAUD précise qu'il faut faire attention à la météo avant de faire ces travaux (pas par temps de pluie).

- **Mylène HERNANDEZ** rappelle qu'il ne faut pas oublier d'intégrer dans les prochains travaux l'aménagement des abords de l'église.

Messieurs Hervé GAYRARD et Jean-François LE GUEN prennent la parole pour remercier les membres du Conseil Municipal pour leur engagement tout le long de ce mandat qui touche à sa fin.

La séance est levée à 19h48.

Le Maire, Hervé GAYRARD

La secrétaire de séance, Laure BEGOT

